



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

## filière bois

Question écrite n° 73232

### Texte de la question

M. Philippe Meunier appelle l'attention de Mme la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie sur l'augmentation de l'exportation de grumes (troncs non écorchés) vers la Chine. Pour préserver ses propres ressources sylvicoles, la Chine encourage les importations : les grumes sont ainsi très peu taxées alors que les produits sciés et les produits finis étrangers le sont beaucoup plus. Ceci a pour conséquence une augmentation des cours du bois, ce qui crée des difficultés d'approvisionnement pour les scieries françaises. En parallèle, nos industries souffrent de la concurrence chinoise dès lors que la Chine est désormais notre deuxième fournisseur en meuble en bois et le troisième en articles divers (dont les parquets). Aussi, la fédération nationale du bois (FNB) souligne que le manque à gagner pour les industries françaises du bois est de l'ordre de 800 millions d'euros en 2013 et que les 450 000 emplois de ce secteur (dont 50 000 pour les scieries) sont menacés. Il lui demande quelles mesures urgentes elle entend prendre afin de résoudre la question de l'avenir des ressources en bois, des scieries et des fabricants de meubles français.

### Texte de la réponse

Les représentants des industries de transformation du bois s'inquiètent depuis plus d'un an des exportations françaises de bois non transformé, en particulier à destination de la Chine. Le constat qui est dressé par la profession est celui d'un renchérissement du prix des bois, alimenté par les négociants en bois qui exportent vers la Chine, sur lequel les scieries françaises ne peuvent pas s'aligner. Les industriels dénoncent un effet de dumping exercé par la Chine qui n'impose pas de taxe à l'importation pour le bois rond mais applique des taxes sur les produits dérivés du bois. Sur l'année 2013, le niveau total des exportations de bois non transformé toutes essences et qualités confondues s'est établi à 256 millions d'euros pour 4,7 millions de m<sup>3</sup>, ce qui correspond à environ 13,5 % de la récolte commercialisée. La part exportée vers la Chine atteint 56 millions d'euros (22 % du total) pour 711 000 m<sup>3</sup> (15 % du total). Le niveau total des exportations évolue peu sur les dernières années. La part exportée vers la Chine augmente en effet au détriment de la part exportée vers l'Union européenne. Face à ce phénomène, le Gouvernement a activé des leviers d'action au niveau national et européen. D'une part, une mission parlementaire visant à analyser précisément les flux commerciaux de produits de bois brut et à faire émerger des propositions d'actions pour remédier au déséquilibre des échanges de la filière forêt-bois française a été confiée à M. Christian Franqueville, député des Vosges, par le Premier ministre, en décembre 2014. D'autre part, toute décision concernant des mesures de restriction des exportations étant de la compétence stricte de l'Union européenne, la France a soulevé en septembre 2014 la question au sein du groupe technique « forêt » du Conseil européen. De son côté, le comité stratégique de filière a consacré un groupe de travail à la question de l'approvisionnement des industries de transformation du bois. Cette question occupe ainsi une place importante dans le contrat de filière signé le 16 décembre 2014 par les ministres chargés de la forêt, de l'économie, du logement, de l'écologie et de l'énergie, ainsi que la plupart des acteurs du secteur, de l'amont à l'aval. En particulier, l'évolution des modes de commercialisation des bois y a été identifiée comme un axe stratégique pouvant aider les scieries françaises dans leurs achats de matière première. La voie de la contractualisation, privilégiée sur des volumes importants par les coopératives forestières, reste cependant à

développer plus largement s'agissant des ventes consenties par les sylviculteurs privés. Concernant les bois des forêts publiques mis en marché par l'office national des forêts (ONF), le contrat d'objectifs et de performance entre l'État, l'ONF et la fédération nationale des communes forestières prévoit de développer la contractualisation. Cette thématique importante pour assurer l'approvisionnement des scieries sera au coeur de la négociation anticipée du contrat en 2015. Le contrat de filière souligne également la nécessité d'améliorer les peuplements et d'effectuer des plantations : dans ce cadre, 30 millions d'euros vont être consacrés par l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie pour intervenir sur la ressource en bois en amont de sa consommation.

## Données clés

**Auteur :** [M. Philippe Meunier](#)

**Circonscription :** Rhône (13<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 73232

**Rubrique :** Bois et forêts

**Ministère interrogé :** Écologie, développement durable et énergie

**Ministère attributaire :** Agriculture, agroalimentaire et forêt

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [3 février 2015](#), page 664

**Réponse publiée au JO le :** [7 avril 2015](#), page 2670